

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Patrick MÉNARD (arrivé à 20h35), Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h38), M. Thierry LÉBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à Christelle MEUNIER

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Objet de la Délibération
n°2023-092

Date de la convocation et d'affichage : 8 septembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	14

- FINANCES :

FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DE LA CUISINE CENTRALE

En raison du déficit cumulé de la cuisine centrale à l'EHPAD pour la restauration scolaire sur les années antérieures (2021 et 2022), il convient de régulariser ce déficit de 47 548.85 € par un mandat au 6042 du budget annexe cuisines et garderies. Par ailleurs, pour financer les augmentations de coût notamment alimentaire (impact loi EGALIM), l'EHPAD propose d'augmenter le tarif à 5 € le repas pour les écoles avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du déficit des années antérieures et décide de le résorber en autorisant M. le Maire à émettre un mandat de paiement au compte 6042 de 47 548.85 € et de l'augmentation du tarif du repas à 5 € pour la restauration scolaire des écoles publiques de Jugon et Dolo et de l'école privée de Saint-Igneuc à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le secrétaire de séance, M. Mickaël CARDIN



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

